



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

carte

Question écrite n° 117462

Texte de la question

Mme Valérie Boyer attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la mise à disposition de lecteur de carte Vitale sonore pour les professionnels de santé aveugles et malvoyants, notamment les kinésithérapeutes. Le métier de kinésithérapeute est un des rares métiers qualifié dans le domaine médical, accessible et largement ouvert aux déficients visuels. C'est un emploi valorisant, alors que les personnes concernées sont généralement redirigées vers des tâches basiques. Or l'organisation actuelle du système de santé impose l'utilisation de la carte Vitale durant les consultations. Suite à cette généralisation, un certain nombre de kinésithérapeutes souffrent de difficultés dues à l'inadaptation du matériel à leur handicap, notamment, concernant les demandes d'entente préalable, les demandes d'accord... C'est pourquoi un certain nombre de kinésithérapeutes aveugles ou malvoyants, dont l'union provençale des « cannes blanches », sollicite que les nouveaux lecteurs de cartes Vitale réalisés soient sonores pour s'adapter aux malvoyants, ceci dans le cadre de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Dans ce contexte, elle le remercie de bien vouloir lui faire connaître sa position sur le sujet et les intentions du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Boyer](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117462

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2011, page 9542

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)